



AIDE À LA RÉALISATION DU CRF 2021-2022  
POUR LES UTILISATEURS D' UN OUTIL PERSONNEL  
(tableur ou autre...)

**Vous êtes en gestion déconcentrée**

Actualisé le 30 juin 2021

Vous utilisez un outil personnel pour la comptabilité de l'école et nous avons préparé pour vous des "documents papiers" (conformité comptable).

Dans ces versions « papier » à imprimer, les calculs ne peuvent évidemment pas être automatiques !

### **Consignes de réalisation du CRF**

- 1) Le CRF de la gestion 2020-2021 doit être communiqué au plus tard le **15 octobre 2021**.
- 2) Vérifiez que votre comptabilité 20-21 démarre bien à partir du solde indiqué dans le dernier relevé bancaire de l'année scolaire précédente (les comptes qui avaient été arrêtés au 31/08/2021).
- 3) Les écritures qui correspondraient à des opérations non prises en compte dans les relevés bancaires au 31 août 2020 (chèques déposés non crédités, chèques émis non débités) doivent être supprimées de la comptabilité. Elles seront reportées sur l'exercice suivant (2021-2022).
- 4) À la rentrée vous devrez transmettre les documents suivants :
  - CRF signé par le(s) mandataire(s) ET les membres de la commission locale de contrôle, composée de deux à quatre membres dont au moins un enseignant membre du Conseil de coopérative désigné par ses pairs et au moins un parent élu au Conseil d'école désigné par ses pairs (Conseil d'école de l'année 2020-2021). À noter que les éventuelles observations de la commission locale de contrôle de conformité sont exclusivement réservées au(x) mandataire(s), au Conseil de coopérative et au Conseil d'Administration de l'Association Départementale.
  - Photocopie du dernier relevé bancaire (le dernier au 31 août 2021 ou le dernier reçu avant cette date s'il n'y a pas eu d'opération depuis)
  - Annexe comptable le cas échéant (voir ci-dessous)
  - Dès lors que la coopérative a reçu directement d'une collectivité ou d'un organisme de l'état une ou plusieurs subventions (à comptabiliser sur le compte 741), la loi exige la production d'une annexe (document fourni par l'OCCE).

NB : si la subvention vous a été versée par l'OCCE, vous devez l'enregistrer dans les produits exceptionnels (compte 770) et vous n'avez pas besoin d'utiliser l'annexe. (cf page 5)
- 5) Le mandataire doit conserver précieusement tous les documents de l'année, archivés avec ceux des années précédentes (10 ans). Ces documents sont consultables par les représentants de l'OCCE et de l'Éducation Nationale.

# Vous êtes en gestion déconcentrée (\*)

(\*) Dans les classes, les enseignants ont tenu les comptes de leur Régie-coop de classe. Le mandataire leur a consenti des avances en régie. Ils ont peut-être encaissé des recettes propres. Rappel : les régies coop de classe doivent terminer l'année avec un solde à zéro (L'enseignant responsable de la régie coop ne doit plus détenir d'avance de trésorerie). Si ce solde est positif, les Régies coops de classe doivent le reverser à la coop d'école. Si le solde est négatif, le mandataire doit verser le montant nécessaire pour que la régie-coop puisse terminer avec un solde à zéro. Les régies coop peuvent alors clôturer leur bilan.

## 1) Pour préparer le CRF, il faut auparavant recueillir tous les bilans des régies-coops de classe (bilans avec des soldes à zéro).

### CAS N°1

Pour sa régie-coop de classe, l'enseignant a utilisé un cahier numérique COMPTA+RégieCoop.

Le bilan de la Régie-coop rempli par l'enseignant est calculé automatiquement dans la feuille « Bilan de la Régie-coop » de son cahier.

L'enseignant le signe et le remet au mandataire.

Le mandataire le signe.

### CAS N°2

Pour sa régie-coop de classe, l'enseignant a utilisé un autre outil de comptabilité.

L'enseignant remplit le document papier OCCE « Bilan d'une Régie-coop de classe » pour sa Régie-coop de classe.

L'enseignant le signe et le remet au mandataire.

Le mandataire le signe.

## 2) Réalisation du bilan cumulé des régies coop de classe :

Dans le document papier « [Bilan de toutes les Régies-coops de classe](#) », reporter la colonne de chaque régie coop de classes.

**AIDE EN LIGNE  
OCCE 06**

Bilan des Régies-coops de classe 2021-2022

(pour les classes fonctionnant en mode de gestion déconcentré)

Recopier ou utiliser la fonction copier/coller à partir des cahiers numériques de ces classes.

Ecole: - Aff.

Adresse :

Nbre élèves affiliés:

Nbre classes affiliées:

Mode  
déconcentré

Bilan cumulé  
des Régies-  
coops de  
classe

REPORTER DANS CE TABLEAU LE BILAN DE RÉGIE-COOP DE  
CLASSE REMIS PAR LES ENSEIGNANTS CONCERNES

Recopier la colonne de chaque bilan de régie-coop de classe (ou copier/coller)

			CL1	CL2	CL3	CL4	CL5
Disponibilités des caisses des régies coop au 1er septembre 2020 <i>(À l'ouverture les Régies-coops de classe sont forcément à zéro !)</i>		0,00 €					
Entrées (Coop centrale → Régies-Coops)	Avances versées par la coop d'école aux régies-coop	0,00 €					
Leurs Recettes	Recettes de ventes et cessions : photos...	0,00 €					
	Recettes de/pour activités éducatives : séjours...	0,00 €					
	Autres recettes, dont exceptionnelles...	0,00 €					
Leurs Dépenses	Achats pour reventes et cessions : photos...	0,00 €					
	Dépenses activités éducatives : séjours, remboursements...	0,00 €					
	Autres dépenses, dont exceptionnelles...	0,00 €					
Sorties (Régies-coops → coop centrale)	Sommes versées par les régies-coop à la coop d'école (y compris reliquat de fin d'année)	0,00 €					
Disponibilités caisse des régies coop au 31 août 2021 <i>Les régies coop auront dû être soldées (espèces remises au mandataire) avant de faire leur bilan. Les disponibilités doivent afficher 0,00.</i>		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Si la disponibilité d'une Régie-coop apparaît négative, c'est la coop d'école qui doit lui verser une dernière avance pour la solder avant bilan. Si la disponibilité d'une Régie-coop apparaît positive, cette Régie-coop doit reverser le solde à la coop d'école pour solder le bilan annuel.

Calculer ensuite le cumul des bilans

des « Régies-coops de classe ».

Toutes les classes ont du solder leur régie, leurs comptes sont à zéro. Les enseignants ne disposent plus d'aucune avance de trésorerie.



## 4) Photocopier le dernier relevé bancaire de la gestion et vérifier que les soldes concordent.

Photocopier le dernier **relevé bancaire au 31 août 2021** (au besoin le dernier qui précède s'il n'y a pas eu d'opérations en août ET QUE les opérations bancaires DE L'ANNÉE sont terminées). Le joindre à votre CRF et votre déclaration de subventions pour adresser le tout à l'OCCE 06.

**Relevé de votre CCP - n° 7**  
 > Arrêté mensuel du 29 juin au 31 juillet 2019

Relevé édité le 1 août 2019

Vos Comptes 24N/24  
 > Internet : labanquepostale.fr \*\*

Votre Service Client  
 > Téléphone : 06 91 10 93 88  
 > Courrier : LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER 13900 MARSEILLE CEDEX 20

OCCE 06 COOP SCOLAIRE  
 ECOLE MATERNELLE  
 5 CHEMIN

**Situation du CCP n°**

Nouveau solde au 31/08/2021 **+ 3 708,69 €**

**Vos opérations**

Date	Opération	Débit (€)	Crédit (€)
	Ancien solde au 28/06/2019		3 858,69
02/07	FRAIS DE TENUE DE COMPTE 2,40 EUR RENDE : 33,40 EUR TVA à 0,00 % HT N°F: 36.00EUR	2,60	
10/07	CHEQUE N° 5400231	147,40	
	Total des opérations	150,00	
	Nouveau solde au 31/08/2021		3 708,69

TVA sur les débits. Sauf mention contraire, les opérations CCP sont exonérées de TVA en application de l'article 261 C du CGI.

1 € = 6,55957 FRF

\*\* Coût de connexion selon le fournisseur d'accès.

Il vous est conseillé de conserver ce relevé. Page 1/1

1) Reporter le solde de la banque.

1

2) Vérifier que ce solde correspond bien au solde de la comptabilité indiqué sur votre CRF.

**AIDE EN LIGNE OCCE 06** N°affil:

**Bilans et Compte Rendu Financier de l'année scolaire 2020 - 2021**

École: \_\_\_\_\_ Nom de la banque: \_\_\_\_\_ Mandataire(s): \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_ Nom du compte bancaire OCCE: \_\_\_\_\_ Numéro du compte bancaire: \_\_\_\_\_  
 Nbre élèves affiliés: \_\_\_\_\_ Nbre de classes affiliées: \_\_\_\_\_

**Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021**

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2020		Banque	Caisse	Total
Nombres et entités des comptes du plan comptable				
70700008	Recettes de ventes de ceases : phras...			
70800008	Recettes de ventes de ceases : phras...			
71400008	Subs. reçus État/municipal/autres...			
75010008	Recettes via sites participat...-onnes			
75020008	Subs. reçus via OCCE			
75030008	Participation volontaire des familles			
77000008	Produits exceptionnels, dons - APE...			
54-08	Mouvements internes (crédits)			
54-08	Mouvements internes (débits)			
60700008	Achats pour reventes et ceases : phras...			
61010008	Assurances OCCE contrat des coop.			
61020008	Dépenses activités éducatives : séjours, remboursements...			
62700008	Frais divers - services bancaires...			
68000008	Collecteurs - mandats à OCCE			
67000008	Autres dépenses, dont exceptionnelles...			
68000008	Achats de biens durables			
Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice (selon les écritures passées dans la feuille "Comptabilité école")		Banque	Caisse	Total

Partail ! Votre solde de trésorerie Banque est cohérent avec le solde bancaire indiqué en haut à droite de cette feuille.

Partail ! Votre solde de trésorerie Caisse est cohérent avec le solde Caisse indiqué en haut à droite de cette feuille.

**Résultat de l'exercice pour l'ensemble de la gestion (R = E - F)**

Actif		Passif	
Bilan simplifié au 31 août 2021 (selon écritures)			
Solde de la banque au 31 août 2021 (A)		Solde de la banque au 01/09/2020 (C)	
Solde de la caisse au 31 août 2021 (B)		Solde de la caisse au 01/09/2020 (D)	
Total actif		Résultat de l'exercice 2020 / 2021	
		Total passif	

Partail ! Votre total Actif est cohérent avec votre total de Trésorerie (en haut à droite de cette feuille)

Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août et l'Annexe comptable (si subventions d'État ou de collectivités locales perçues)

**Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école**

Saisissez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire au 31 août 2021

Saisissez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2021

Total trésorerie disponible en fin d'exercice (2020-2021) (A+B)

Partail ! Votre total Trésorerie est cohérent avec votre total Actif (en haut à gauche de cette feuille).

**Subventions d'État ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)**

Si la coopérative d'école a reçu directement des subventions d'État ou de collectivités locales inscrites dans le compte de recettes 74100008, selon la loi du 29 janvier 1993 sur la transparence des dépenses publiques, l'OCCE doit les déclarer. Téléchargez l'annexe comptable pour la compléter et la joindre au CRF.

**Visa du mandataire et du mandataire adjoint**

Le mandataire et le mandataire adjoint ont tenu le compte de la coopérative d'école, (collationné les bilans des comptes de classe ou gestion en mode décompté) et reporté le solde bancaire indiqué ci-dessus. Ils déclarent les éléments portés dans ce document, leur signature valide les éléments indiqués dans ce document.

Nom - Prénom \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_ Le relevé bancaire au 31 août 2021 est obligatoirement joint au CRF adressé à l'OCCE 06

**2**

Le bilan simplifié réalisé par le mandataire est approuvé par le Conseil de Coopérative (RI - Mars)

**Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école**

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école est composée de 2 à 4 personnes dont au moins un parent ou un membre du Conseil d'école de l'exercice concerné, et désigné en son sein. ATTENTION ! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie, ni les autres enseignants présents en tant que tels. Cette commission a vocation à vérifier la fiabilité des mentions relatives au relevé bancaire de l'exercice et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2020 - 2021

OUI / observations : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom	Qualité	Date/Signature

Cadre réservé à l'OCCE

## 5) Imprimer cette feuille au format A3 si possible pour une meilleure lisibilité.

• La feuille « Bilan et CRF pour l'école » est visée par le [mandataire](#) et le [mandataire adjoint](#) ainsi que par la [commission locale de contrôle](#) des comptes de la coop.

**AIDE EN LIGNE OCCE 06** N° affil: \_\_\_\_\_

**École:**  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Nbre élèves affiliés: \_\_\_\_\_ Nbre de classes affiliées: \_\_\_\_\_

**Bilans et Compte Rendu Financier de l'année scolaire 2020 - 2021**

Nom de la banque: \_\_\_\_\_ Mandataire(s): \_\_\_\_\_  
 Nom du compte bancaire OCCE: \_\_\_\_\_ Numéro du compte bancaire: \_\_\_\_\_

**Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021**

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2020		Banque	
		Caisse	
		Total	

  

Recettes de l'année (n'incluent pas les mouv.internes)		Comptabilité Coop école	
70700008	Recettes de ventes et cessions : photos...		
70800008	Recettes (de) pour activités éducatives : séjours...		
74100008	Subv. reçues directement : mairie, caisses des écoles		
75510008	Recettes via état participatif : cotisations		
75610008	Subv. reçues via OCCE		
75620008	Participation volontaire des familles		
77000008	Produits exceptionnels, dons : APE...		

  

Entrées (mouv internes)		Comptabilité Coop école	
54-08	Mouvements internes (credits)		
54-08	Mouvements internes (débits)		

  

Dépenses de l'année (n'incluent pas les mouv.internes)		Comptabilité Coop école	
60700008	Actifs pour ventes et cessions : photos...		
61681008	Assurances OCCE contrat des coop.		
61810008	Dépenses activités éducatives : séjours, remboursements...		
62700008	Frais divers : services bancaires...		
65800008	Cotisations versées à l'OCCE		
67100008	Autres dépenses, dont enregistrements...		
68200008	Actifs de biens durables		

  

Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice (selon les écritures passées dans la feuille "Comptabilité école")		Comptabilité Coop école	
		A	
		B	
		A+B	

Parfait ! Votre solde de trésorerie Banque est cohérent avec le solde bancaire indiqué en haut à droite de cette feuille.  
 Parfait ! Votre solde de trésorerie Caisse est cohérent avec le solde Caisse indiqué en haut à droite de cette feuille.

**Résultat de l'exercice pour l'ensemble de la gestion (R = E - F)**

Actif		Passif	
Solde de la banque au 31 août 2021 (A)		Solde de la banque au 01/09/2020 (C)	
Solde de la caisse au 31 août 2021 (B)		Solde de la caisse au 01/09/2020 (D)	
Total actif		Total passif	

Parfait ! Votre total Actif est cohérent avec votre total de Trésorerie (en haut à droite de cette feuille)  
 Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août et l'Annexe comptable (si subventions d'Etat ou de collectivités locales perçues)

Site 1

**Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école**

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative de l'école est composée de 2 à 4 personnes dont au moins un parent membre du Conseil d'École de l'exercice concerné, et désigné en son sein. ATTENTION ! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie. Les autres enseignants peuvent en faire partie. Cette commission a vocation à vérifier l'exécution de la gestion de la coopérative d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2020 - 2021

OUI / observations: \_\_\_\_\_

Nom - Prénom	Qualité	Date/Signature

Cadre réservé à l'OCCE

## 6) Remplir l'annexe comptable de déclaration de subventions.

Remplir l'**Annexe comptable** (état des subventions reçues) : document (à télécharger ci-dessous) permettant à l'OCCE 06 de rendre compte du montant et de la provenance des subventions attribuées par l'**État et les autres collectivités locales** sollicitées et perçues directement par chaque coopérative pour l'exercice concerné.

[Annexe comptable sur 1 page](#) - [Annexe comptable sur 2 pages](#)

**Situation n°1** : aucune subvention n'a été versée à votre coopérative. Ne pas remplir et ne pas retourner ce document.

**Situation n°2** : la subvention a été versée directement à la coopérative sur son compte par un organisme (mairie...) Elle est enregistrée dans le compte **74100008 – subventions d'état, des collectivités...**

**Situation n°3** : la subvention a été versée à la coopérative sur son compte par l'OCCE 06. Lors de la notification du versement, ce montant a dû être enregistré dans le compte suivant : compte **77000008 – Produits exceptionnels**

**Annexe comptable au Compte Rendu Financier** MAJ 11/19

**DÉCLARATION DES SUBVENTIONS** attribuées par l'État et autres collectivités locales

Exercice comptable du 1<sup>er</sup> septembre \_\_\_\_\_ au 31 août \_\_\_\_\_

Nom de l'école : \_\_\_\_\_ n° affiliation OCCE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Nom du mandataire de la coopérative scolaire OCCE 06 : \_\_\_\_\_

En application de la loi « SAPIN » n°122 du 29 janvier 1993 dite « Loi sur la transparence » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, et du décret n°93 568 du 27/03/93, l'OCCE 06 fait apparaître toutes les subventions perçues par les coopératives de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités locales.

L'OCCE 06 doit connaître parfaitement le montant et la provenance des subventions attribuées par l'État et autres collectivités locales sollicitées et perçues directement par les coopératives pour l'exercice concerné.

Si c'est votre cas, remplissez obligatoirement le tableau ci-dessous.

Vous renseignez le tableau dans le seul cas où la coopérative de l'école aurait directement reçu des fonds identifiés « subvention de... ». Dans le cas contraire, barrez le tableau par la mention « néant ».

Origine de la subvention : État ou autres collectivités locales	Montant	Date de versement	Destination de la subvention	
			Équipement	Activités
TOTAL				

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Cachet de l'établissement scolaire : \_\_\_\_\_ Signature du mandataire : \_\_\_\_\_

Attention ! D'une manière générale, quand c'est l'OCCE 06 (association départementale) qui vous verse ses crédits pouvant émaner de collectivités ou de l'État... ne pas inscrire dans ce tableau pas que l'OCCE 06 fa déjà enregistrée dans sa comptabilité au titre des subventions. (Cas des aides de collectivités : séjours classes transplantées, projets éducatifs, crédits spécifiques de l'IA ou rectoral... que l'OCCE 06 peut vous reverser.

OCCE 06 - 23 rue Jean Canavèse - 86100 NICE  
 Tél. 04 93 09 95 52 - ad06@occe.coop

Réf. 2019-11

Mettre le cachet de l'école

Ne pas oublier de signer